

# Charte saison 2023/2024 Section Musculation

(Foyer Rural de MONTARDON)

**Votre responsabilité est engagée et risque d'exclusion si vous enfreignez  
les règles ou usages de cette charte.**

## Article 1 : CONDITIONS D'ACCÈS

- L'utilisation de la salle est **soumise à une adhésion Ufolep et une cotisation section musculation**.
- Seules les personnes ayant leur licence **et** leur cotisation à jour sont autorisées à accéder à la salle de musculation.
- **Une séance d'essai** est autorisée sous la responsabilité d'un encadrant de la section.
- Les mineurs de plus de 16 ans doivent être accompagnés par le responsable légal lors de leur premier accès pour signature d'une autorisation parentale.

## Article 2 : RESPONSABILITÉS LORS DE LA PRATIQUE

- Pour des raisons de sécurité, **la présence d'au moins deux adhérents (dont un référent) est obligatoire**.
- Pour chaque créneau, la mise en place d'un (ou deux) référent sera effectuée au sein de l'activité sur la base du volontariat. Ce référent sera tenu d'ouvrir et / ou de fermer la salle et de s'assurer du bon déroulement de la séance. Dans le cas où un créneau n'a pas de référent, celui-ci sera annulé.
- Les responsables ne sont pas tenus à une obligation de sécurité, cependant ils ont une obligation de sécurité de moyens (entretien et révision du matériel) .

## Article 3 : HORAIRES

- Les adhérents doivent obligatoirement **respecter les jours et horaires d'ouverture et de fermeture** qui sont établis en début d'année et qui sont affichés sur la porte de la salle.
- **En cas d'utilisation de la salle en dehors de ces horaires, leur responsabilité sera engagée en cas d'accident ou d'incident** et une mesure d'exclusion pourra être prise par les responsables d'activité ou la présidente du Foyer Rural.

## Article 4 : RESPECT DES LIEUX

- L'accès à la salle est autorisé aux personnes en tenue appropriée à la pratique d'activités en salle.
- Les adhérents sont priés de respecter le matériel mis à leur disposition.
- Les lumières, le chauffage et les sanitaires doivent être vérifiés à la fin des créneaux.
- Il est impératif de nettoyer les appareils après utilisation avec les produits mis à disposition.

La présidente du Foyer Rural,  
Mme Nelly PFEIL



Les responsables de la section musculation,  
Mr Henry LEBRUN et Mr Éric PERRINEAU

Nom et prénom de l'adhérent : .....

Signature :